

Collège de Juilly.

Numéro d'inventaire : 2000.01472

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur: Bailly (E.-J.)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1844

Description: Brochure cousue

Mesures: hauteur: 236 mm; largeur: 154 mm

Notes : Prospectus, daté de Mars 1844, présentant l'historique, le fonctionnement et le réglement du collège de Juilly (fondé en 1639 par les Oratoriens). Conservation: voir boîte

enseignement masculin.

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière: Institutions privées Niveau : Séquence de niveaux Nom de la commune : Juilly

Nom du département : Seine-et-Marne Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 6

Lieux: Seine-et-Marne, Juilly

1/4



COLLÉGE DE JUILLY.

(SEINE-ET-MARNE.)

\$ ¢¢

MARS 1844.

-000

Le Collége de Juilly est peut-être le plus ancien collége de France. Fondé en 1639, il fut le premier établissement d'éducation qui s'ouvrit après les crises de la Révolution. Depuis lors, constamment dirigé par des ecclésiastiques, il n'a pas cessé de donner à la religion des enfants fidèles, à la société des hommes distingués, à la France de bons citoyens.

La maison de Juilly a toujours eu pour oaractère essentiel d'être un collége catholique, qu'anime et vivisie l'esprit de piété, et où l'on s'attache surtout à former des chrétiens.

Fidèles conservateurs de l'antique esprit de cette maison, les direc-

2/4



teurs actuels de Juilly (1) sont convaincus, comme leurs devanciers, que si la foi est le fondement de toutes les vertus et le gage du vrai bonheur, elle est aussi la meilleure préparation au développement de l'intelligence, du talent et de la science. Hommes de retraite et d'él'intelligence, du talent et de la science. Hommes de retraite et d'e-tude, séparés par le caractère sacré dont ils sont revêtus, par leur position et par leurs goûts des agitations du monde, auxquelles ils ont été mêlés autrefois, unis entre eux par la charité de Jésus-Christ, ils ne sont et ne veulent être d'aucun partit. Sans faire acception de personnes, ils rendent hommage à la vérité, au bien, partout où ils les represents ils acqueillent avec empressement tout es qui peut les rencontrent; ils accueillent avec empressement tout ce qui peut

tere utile à la religion et au pays.

La maison de Juilly est ouverte à toutes les familles chrétiennes : toutes les classes de la société y sont représentées. Les élèves, unis par l'esprit religieux, y vivent en paix, ne se distinguant les uns des autres et n'étant distingués par leurs maîtres, qu'en raison de leur travail, de leurs talents et de leur conduite. Au milieu de cette fusion des conditions sociales, amenée par l'esprit du siècle et que nos insti-tutions politiques rendent inévitable aujourd'hui, dominent le bon ton et les bonnes manières qui ont toujours caractérisé l'éducation de Juilly.

La distance qui sépare Juilly de Paris, si elle empêche les parents de voir leurs enfants aussi souvent qu'ils le désireraient, leur offre aussi des avantages qui compensent largement cet inconvénient. Trop courte pour priver la maison des ressources d'instruction et d'art que la capitale peut seule fournir (trente-six kilomètres, neuf lieues), elle est cependant assez grande pour mettre les élèves à l'abri de la

(1) Le 18 avril 1841, la direction générale du collége de Juilly fut remise à M. l'abbé Carl, docteur és-lettres et en médecine, qui succéda à M. l'abbé de Scorbiae, en qualité de chef d'institution. La direction des études et de la discipline fut confice à M. l'abbé Goschler, docteur és-lettres, licencié en droit, bachelier ès-sciences; l'administration à M. l'abbé Level, licencié en droit, bachelier ès-sciences. M. l'abbé de Bonnechose, licencié en droit; M. l'abbé Ratisbonne, licencié en droit, bachelier és-sciences; M. l'abbé Nestor Level, bachelier ès-lettres et és-sciences; M. l'abbé de Rejnach, bachelier ès-lettres et en l'abbé de Rejnach, licencié en droit, durent concourir soit à la direction spirituelle, soit à la direction des études; et M. l'abbé Bartian, chanoine honoraire de Strasbourg, et doyen de la faculté des lettres de cette ville, docteur en théologie, ès-lettres et en médecine, se chargea de l'inspection générale de l'établissement.

- 5 -

dissipation, toujours nuisible à l'étude, et les soustraire à mille influences inévitables dans l'atmosphère des grandes villes, et si funestes à la pureté du cœur, à l'intégrité des mœurs, à la conservation de la piété

Les études de Juilly sont religieuses, scientifiques et littéraires.

L'enseignement religieux y est proportionné à la capacité de chaque âge; et, depuis la huitième jusqu'à la philosophie, chaque classe reçoit deux instructions spéciales par semaine. Ainsi, en huitième et en septième, on explique et fait apprendré aux enfants le Petit Catéchisme du diocèse : là , l'enseignement est élémentaire , familier et

Il devient plus sérieux et plus dogmatique pour les adolescents , qu'il doit préparer à l'acte si important de leur première communion : en sixième et en cinquième, on étudie le Grand Catéchisme du

Cet enseignement dogmatique se complète dans les classes de qua-trième et de troisième, où l'on explique d'une part le Catéchisme du concile de Trente, de l'autre, l'esprit et le sens de toutes les formes

L'exposé du dogme et du culte se confirme par celui des faits que les élèves de seconde et de rhétorique apprennent à connaître par l'Histoire de l'Église.

l'Histoire de l'Egise.

Enfin, le cycle de l'enseignement religieux se clôt par un cours approfondi de Théodicée, qui couronne celui de philosophie, et qui, montrant aux élèves l'accord de la foi et de la science, leur apprend à justifier leurs croyances aux yeux de l'incrédulité et de l'erreur, par ce qu'il y a de plus profond et de plus certain dans les connaissances humaines.

Mais ce qui rend surtout cet enseignement efficace à Juilly, c'est qu'il s'y mêle à tout dans la pratique. La maison n'admettant que des maîtres chrétiens, qui font profession de l'être, en remplissant les demaires circuens, qui ont profession de l'erre, en rempissant les de-voirs imposés par l'Église, l'esprit de foi y anime les études aussi bien que les exercices de piété, les récréations comme les travaux, la disci, pline générale autant que les rapports particuliers. Ainsi s'achève cette éducation vraiment religieuse et morale, dont on sent si vivement le besoin de nos jours, et qui ne peut réellement s'obtenir que par le con-cours sincère, actif et consciencieux, de tous ceux qui s'y emploient.

De là dérive la discipline du collége, ferme et douce à la fois, et ninsi véritablement paternelle, parce qu'elle est un juste mélange de l'autorité, émanée de Dieu, qui maintient l'enfant dans la ligne du



devoir, et de l'indulgence, inspirée par la charité, qui comprend les

défauts de l'enfance et se proportionne à sa faiblesse. Le plan général de l'enseignement scientifique et littéraire est le même que celui de l'Université :

1. Études classiques, depuis la huitième jusqu'en philosophie.

II. Enseignement historique, commençant en septième par l'Histoire sainte, et se terminant en rhétorique par l'histoire moderne.

III. Études des sciences naturelles , partant , en quatrième , de celle de l'homme , se continuant pendant deux ans par la zoologie et la botanique , et complétées , en deux autres années , par la cosmographie, la physique et la chimie.

IV. Études des mathématiques, comprenant :

4° L'enseignement général des mathématiques , pour les élèves qui n'en font point l'objet spécial de leurs études , préparé par des exer-cices de calcul sur toutes les parties de l'arithmétique dans les classes inférieures, continué par l'exposition raisonnée de l'arithmétique en troisième, par celle de la géométrie et de l'algèbre en seconde et en rhétorique.

2º L'enseignement spécial des mathématiques, pour les élèves qui se destinent aux écoles du gouvernement, aux écoles Polytechnique, de Saint-Cyr, de la marine et forestière, et qui forment l'École préparatoire des mathématiques. Cet enseignement se divise en trois sections : Celle des commençants, à dater de la classe de cinquième.

Celle des moyens, pour ceux qui ont déjà une ou plusieurs années d'études mathématiques.

detudes instrumentages.

Celle des spéciaux proprement dits , pour ceux qui se préparent à l'entrée prochaine dans les écoles du gouvernement.

Par cette triple division, les élèves, préparés de très-bonne heure et de longue main, ont le double avantage de n'être point interrompus dans leurs études classiques , et de pouvoir ainsi se préparer à la fois à l'examen des écoles spéciales et à celui du baccalauréat, future

condition de l'admission à l'école Polytechnique. Trois professeurs sont chargés de cet enseignement.

Tous les trois mois, les élèves sont interrogés par des examinateurs spéciaux de Paris.

V. Études préparatoires du baccalauréat, comprenant, avec le cours de philosophie, un cours spécial de mathématiques, dans lequel sont revues toutes les matières de l'examen; un cours spécial d'histoire universelle, résumé de tout l'enseignement historique antérieur; un cours de physique et de chimie; un cours spécial de littérature, d'après les questions du programme du baccalauréat. Outre les exa-mens trimestriels, les élèves sont soumis à de fréquents examens particuliers, pour leur faire acquérir l'aplomb nécessaire aux épreuves à

L'institution, jouissant du plein exercice, délivre les certificats valables pour le baccalauréat ès-lettres.

Le collège est divisé en quatre sections qui n'ont point de commu-nication entre elles : les grands, les moyens, les petits et les minimes. La dernière comprend les enfants au-dessous de neuf ans, qui reçoivent un enseignement élémentaire et préparatoire à celui des langues anciennes. Ils sont soignés et surveillés par des Sœurs, mais instruits par des maîtres. Le prix de la pension des minimes est inférieur à celui des autres sections.

Il est difficile de trouver un lieu plus favorable que Juilly à l'éducation de la jeunesse. Le pays est d'une salubrité parfaite. Les bâtiments sont immenses, et présentent ce caractère de grandeur et cette intelligence des besoins de l'éducation qui distinguaient les congréga-

De vastes cours, des salles d'étude et de récréation voûtées, des

De vastes cours, des saines à étade et à recreation voulces, des dortoirs hauts et parfaitement aérés;
Une distribution calculée de mante à joler les différents âges et à faire en quelque sorte plusie à res collèges lans un seul collège;
Des dépendances considérables, offrant l'espace nécessaire pour un manége, pour des exercices gymnastiques;
Dans l'enclos et au pied du mur du collège, une source abondante

et très-anciennement célèbre sous le nom de fontaine de Sainte-Gene-viève, dont les eaux excellentes, élevées par une pompe, sont distri-

vieve, dont les eaux excellentes, elevées par une pompe, sont distri-buées dans les diverses parties de l'établissement; Un parc de quinze hectares, d'essiné d'après les convenances d'une maison d'éducation, divisé en salles de verdure, dont la limite est tracée par des arbres séculaires, formant de magnifiques allées et des cantons isolés, où les élèves de chaque division prennent leurs récréations durant l'été ;

Une pièce d'eau de deux hectares, alimentée par un ruisseau qui traverse le parc et sur laquelle est établie une école de natation :

4/4